

La commune de Moult-Chicheboville a le plaisir de vous proposer, pour les vacances de 2026 et les mercredis, ses centres de loisirs communaux: la Ruche 1&2. Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription qui reprend tous les renseignements nécessaires



DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS- La Ruche 1&2 2026

<u>Fiche de renseignements :</u>			
<u>Nom du (des) enfant(s) :</u>			
<u>Prénoms des enfants :</u>	Prénom :	<u>Sexe</u> : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <u>Age</u> :	Date et lieu de naissance
	Prénom :	<u>Sexe</u> : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <u>Age</u> :	Date et lieu de naissance
	Prénom :	<u>Sexe</u> : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <u>Age</u> :	Date et lieu de naissance
<u>Responsable légal Facture à envoyer à</u>	Parent 1 : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Parent 2 : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>Nom et Prénom</u>			
<u>Adresse :</u>			
Fixe Portable Adresse mail			
<u>Nom et adresse de l'employeur</u>			

Accueil :

Les centres sont ouverts à tous les **enfants de 3 à 12 ans**, prioritairement aux résidents de la commune de Moult-Chicheboville, scolarisés sur un des deux groupes scolaires, les enfants des communes ayant signé une convention de participation aux frais engagés avec la commune de Moult-Chicheboville, les enfants de la CDC Val ès Dunes.

Lieux de l'accueil :

La Ruche 1 : Ecole des Vents et Marais (Chicheboville), 110 rue Eole, Chicheboville, 14 370 Moult-Chicheboville. Ouverte la première semaine des vacances scolaires (sauf vacances de Noël) et les trois semaines de juillet.

La Ruche 2 : Ecole Lucien Cingal (Moult), Allée Lucrèce de Couville, 14 370 Moult-Chicheboville. Ouverte tous les mercredis ainsi que la deuxième semaine des vacances scolaires (sauf jours fériés et vacances de Noël) et les trois semaines suivantes de la Ruche 1 (fin juillet mi-août).

Inscription :

L'inscription se fait à la journée (sauf jours fériés) pour les petites vacances avec un minimum de deux jours et à la semaine pour les vacances d'été.

Absences pour temps partiel du mercredi voir avec la directrice les possibilités.

Pour les mercredis, l'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Une fois le dossier validé par La directrice, l'inscription pour les mercredis se fait directement sur le site *logiciel-enfance*. Pour les vacances, inscription à faire par mail à l'adresse suivante : laruche@mairie-mc.fr

Attention toute absence imprévue devra être justifiée par un certificat médical ou raison impérieuse, le prix du repas restant à charge. A défaut, la journée ou la demi-journée sera facturée.

Votre enfant est-il scolarisé aux écoles de Moult-Chicheboville : OUI / NON

Horaires :

Les horaires d'animation ont lieu de **9H30 à 16H30**. La présence est obligatoire sur ces horaires.
Horaires d'accueil garderie de **7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h45**.

Tarifs :

- **20 euros par jour** (repas du midi et goûter inclus) pour les enfants scolarisés sur les groupes scolaires de Moult-Chicheboville et ceux dont la commune a signé la convention.
- **21 euros par jour** pour les enfants hors communes (communes n'ayant pas signé la convention).
- Les tarifs du mercredi sont disponibles sur le site de la mairie.

Crédit d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants hors du domicile

Si vous êtes fiscalement domicilié en France, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants à charge âgés de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année des revenus. Une demande nominative est à formuler auprès de la mairie.

Contact :

Mairie de Moult-Chicheboville, 6 rue Pierre Cingal, Moult 14 370
Moult-Chicheboville/ Tél : 02 31 27 94 30 ou 06 22 02 01 85
Mail : association@mairie-mc.fr ou laruche@mairie-mc.fr



Projet pédagogique et protocole sanitaire :

Le projet détaillé ainsi que le protocole sanitaire sont en ligne sur le site mairie-moult.fr.

Autorisations

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Lien de parenté	Téléphone	Adresse

En cas d'urgence médicale si je ne peux être joint à mon domicile ou sur mon lieu de travail :

J'autorise/je n'autorise pas* le responsable de l'accueil à faire examiner mon (mes) enfant(s) par le médecin le plus proche, à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire transporter mon enfant vers l'hôpital et/ou la clinique la plus proche, à pratiquer tous les soins, interventions, actes chirurgicaux et anesthésie nécessités par l'état de santé de mon enfant.

***rayer la mention inutile**

ASSURANCE

La mairie est assurée auprès de GROUPAMA. Cette assurance couvre les risques « accidents corporels » et « responsabilité civile », après intervention des organismes sociaux des familles. **Les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation éventuels restent à la charge des parents, qui devront les rembourser à la mairie lorsqu'elle en aura fait l'avance.**

AUTORISATION PARENTALE Utilisation de photos et vidéos

L'accueil de loisirs, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et vidéos des enfants des accueils de loisirs, des ateliers...pour ses différentes publications (journal, plaquette, site internet, participation aux festivals, Facebook de la Ruche...)

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée (...) Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits (...) C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

En conséquence s'agissant de personnes mineures, aucune photo ou vidéo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs).

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir compléter les éléments ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame, Monsieur.....

- Autorise l'accueil de loisirs de la commune de à utiliser dans le cadre pédagogique des photos et des vidéos de mon enfant (indiquer le nom et le prénom).....prises au cours d'activités.

Refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant (indiquer le nom et le prénom)

Fait à le Signature,

TRANSPORT

J'autorise mon (mes) enfant(s) à être transporté(s) par la directrice et son adjointe lors des sorties pédagogiques organisées lors de la période de vacances ou des mercredis

oui non

*rayer la mention inutile

PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- ◇ Ce dossier complété et signé
 - ◇ Règlement intérieur
 - ◇ Fiche sanitaire (cerfa joint) avec la copie des vaccins (carnet de santé)
 - ◇ Attestation CAF ou MSA précisant le montant de votre quotient familial
Attention à défaut de cette attestation la facturation se fera sur la base du quotient le plus élevé.

Les documents sont à remettre aux Mairies de MOULT-CHICHEBOVILLE, 6 rue Pierre Cingal,
Moult ou 80 rue Eole, Chicheboville ,14 370 Moult-Chicheboville
Tel : 02 31 27 94 30 ou 06 22 02 01 85
Mail : association@mairie-mc.fr ou laruche@mairie-mc.fr

Je soussigné (e)
Responsable légal de(s) enfant(s).....

Déclare :

- ▶ Avoir dûment complété, avec exactitude, le dossier d'inscription.
- ▶ Autoriser mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs, permis par la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Fait à Le2026

Signature du responsable légal,

